Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
1er juillet 2025
Date d'affichage :
1er juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER – Béatrice BOISE – Marie-Laure GRIMARD – Jean-Marie MAURICE – Marcel GEORGES -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
VOIES COMMUNALES
PROGRAMME 2025
CONVENTION DE MANDAT PRECY LE SEC

En 2025, la Communauté de Communes a été sollicitée par la commune de PRECY LE SEC pour réaliser des travaux de voirie, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la demande de la commune de PRECY LE SEC pour réaliser des travaux de voirie.

ACCEPTE de passer une convention de mandat avec la dite commune, pour les travaux de voirie réalisés pour son compte dans le cadre du programme de travaux de voirie 2025.

AUTORISE le Président à signer ces conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

L'ISLE SUR SEREIN
COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SEREIN
89440

PUBLIEE LE 09/07/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-089-200039709-20250707-2025_085-DE